

[Texte]

CLI—LE REJET D'AUGMENTATIONS DE SALAIRES

Question n° 905—M. Howie:

1. Le 1^{er} octobre 1976, combien d'augmentations de salaires demandées par les travailleurs des provinces Maritimes la Commission de lutte contre l'inflation a-t-elle rejetées?

2. Combien d'entreprises y ont été reconnues coupables d'avoir dérogé aux lignes directrices sur les profits?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. Dans l'organisation de la Commission de lutte contre l'inflation, le bureau régional de Halifax est responsable des provinces maritimes et de la province de Terre-Neuve, et il recueille les statistiques concernant ces provinces. Du 14 octobre 1975 au 1^{er} octobre 1976, les conventions collectives de cette région totalisaient 1,186. Lors de l'évaluation préliminaire, 605 cas dépassaient le maximum prévu par les indicateurs. Au 30 septembre 1976, on avait terminé et présenté à la Commission l'évaluation complète de 302 cas. De ce nombre, 149 conventions ont été ramenées au maximum permis. La Commission a traité le reste après le 1^{er} octobre 1976.

2. Jusqu'au 1^{er} octobre 1976, deux entreprises avaient réalisé des bénéfices excédentaires.

LE PROGRAMME DE L'USAGE NON MÉDICAL DE SUBSTANCES PSYCHOTROPES—LES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS EN 1975 ET 1976

Question n° 1197—M. Stanfield:

Quel est, par province, le montant global de subventions ou de contributions versées à des groupes, à des projets, à des organismes ou à des particuliers dans le cadre du Programme de l'usage non médical de substances psychotropes, en a) 1975, b) 1976, pour apporter un appui financier (i) à des projets d'information et d'éducation, (ii) à des projets d'innovation, (iii) à la recherche sociologique et à des études biomédicales relatives à l'usage non médical des drogues?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): a) et b)(i), (ii) et (iii)—Voir l'état ci-après.

(i) et (ii) Fonds de développement alcool/tabac/drogue*

	1975-1976	1976-1977 (Est.)
Terre-Neuve	66,473	76,900
Île-du-Prince-Édouard	6,550	—
Nouvelle-Écosse	180,321	63,484
Nouveau-Brunswick	79,278	133,694
Québec	810,021	174,470
Ontario	598,075	295,978
Manitoba	241,241	83,513
Saskatchewan	339,661	284,147
Alberta	142,800	—
Colombie-Britannique	330,465	277,916
Territoires du Nord-Ouest	35,049	—
Yukon	20,000	—
Organismes nationaux		
Adm. centers en Ontario	125,000	123,200
Total	\$2,974,934	\$1,513,302

*Anciennement Programme des services nouveaux—comprend aussi les projets d'éducation et d'information; les contributions ne figurent pas séparément.

Questions au Feuilleton

(iii) Recherche et études

	1975-1976	1976-1977 (Est.)
Terre-Neuve	11,200	—
Île-du-Prince-Édouard	—	—
Nouvelle-Écosse	42,138	33,862
Nouveau-Brunswick	—	—
Québec	327,041	333,325
Ontario	854,590	1,038,800
Manitoba	101,441	176,145
Saskatchewan	67,212	38,211
Alberta	119,690	52,371
Colombie-Britannique	281,031	289,157
Total	\$1,804,343	\$1,961,871

LA SUBVENTION À L'INSTITUT DE PROMOTION DES INTÉRÊTS DU CONSOMMATEUR—LES FONCTIONS DE LA DIVISION DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE

Question n° 1245—M. Jones:

1. Le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il octroyé à l'Institut de promotion des intérêts du consommateur un montant total de \$145,400 depuis 1973, dont \$50,000 cette année pour l'aider à informer et à renseigner le consommateur et, dans l'affirmative, quelles fonctions précises de ce groupe justifient l'octroi de cette subvention?

2. Quelles sont les fonctions de la Division de l'information du Ministère?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Oui, un montant de \$50,000 a été octroyé à l'Institut de promotion des intérêts du consommateur aux fins suivantes: a) Magazine—édition, essais \$25,000; magazine—diffusion \$10,000. b) Aide et représentation des consommateurs \$15,000. Total \$50,000. Des subventions ont été accordées à des fins semblables au cours des dernières années—essai de produits, recherche et publication du magazine. Le montant total accordé à l'IPIC depuis 1973/1974 se chiffre à \$145,400.

2. La Direction de l'information et des relations publiques du ministère de la Consommation et des Corporations est en train d'élaborer et d'appliquer un programme de communications qui aidera le ministère à réaliser ses objectifs. Cette direction publie et diffuse toute la gamme de documents d'information que ce soit par la presse écrite ou parlée, dans le but de promouvoir la connaissance et la compréhension des lois que le ministère applique, des droits qu'elles protègent et des responsabilités qu'elles imposent. Le programme de communications correspond, en majeure partie, aux besoins des hommes d'affaires et des consommateurs; son objet global est d'accroître l'équité et l'efficacité du marché pour améliorer la condition sociale et la situation économique de tous les Canadiens.